

La circulation en entreprise

Objet

Que ce soit lors d'interventions techniques, de visite de chantier ou lors de prospections, nous sommes amenés à nous rendre sur des sites clients. Ces sites peuvent présenter des risques particuliers auxquels nous devons tous être vigilants.

Il convient donc de respecter certains règles de base afin d'éviter les accidents liés à ces risques

Règles générales

- La signalisation des sites doit être scrupuleusement respectée (cf paragraphe suivant)
- Lorsqu'elles sont présentes, l'utilisation des allées piétonnières est obligatoire
- Respectez les préconisations du plan de prévention ou les consignes données sur le site
- A votre arrivée sur site, repérez le point de rassemblement
- Evitez d'utiliser votre téléphone portable en marchant



En cas de co-activité :

- Balisez votre chantier et respectez le balisage des autres entreprises
- Portez votre gilet jaune



La signalisation en entreprise

Il existe plusieurs types de panneaux, dont le rôle varie en fonction de leur forme et de leur couleur.

Rôle : Avertisseur de danger

Forme :

- Triangulaire
- Fond Jaune
- Pourtour Noir
- Logo Noir



Les risques les plus fréquents

Autres risques potentiels



La circulation en entreprise

Sécurité



PO 250
Lunettes de sécurité obligatoires



PO 251
Casque de sécurité obligatoire



PO 252
Équipement anti-bruit obligatoire



PO 253
Protection obligatoire des voies respiratoires



PO 254
Chaussures de sécurité obligatoires



PO 255
Gants de sécurité obligatoires



PO 256
Passage obligatoire pour piétons



PO 257
Débrancher la prise d'alimentation avant d'ouvrir

Rôle : Obligation

Forme :

- Rond
- Fond Bleu
- Pourtour Blanc
- Logo Blanc



PO 258
Suivre la flèche



PO 259
Ceinture de sécurité obligatoire



PO 260
Vêtements de protection obligatoires



PO 261
Protection obligatoire de la tête et des voies respiratoires



PO 262
Protection obligatoire de la tête et de l'oreille



PO 263
Casque et lunettes de sécurité obligatoires



PO 264
Protection obligatoire de la tête, de la vue et de l'oreille



PO 265
Protection obligatoire du visage



PO 266
Port obligatoire appareil respiratoire isolant



PO 267
Protection obligatoire des voies respiratoires



PO 268
Protection obligatoire de la vue et de l'oreille



PO 269
Bonnet de protection obligatoire



PO 270
Obligation générale



PO 271
Obligation de se laver les mains



PO 272
Chaussures conductrices obligatoires



PO 273
Protection anti-chute obligatoire

Rôle : Interdiction

Forme :

- Rond
- Fond Blanc
- Pourtour et barré rouge
- Logo Noir



Interdiction de fumer



Flammes nues interdites



Interdit aux piétons



Interdiction d'éteindre avec de l'eau



Interdit aux chariots



Interdiction de toucher



Eau non potable



Entrée interdite aux personnes non autorisées



Point de rassemblement



Rince œil



Défibrillateur



Sortie de secours



Local infirmerie

Rôle : Sauvetage

Forme :

- Rectangulaire
- Fond Vert
- Logo Blanc